

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT  
DE BETHUNE

VILLE DE  
NOEUX LES MINES



# Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU JEUDI 4 MARS 2010 n° 1

L'an deux mille dix, le 4 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 25 février 2010.

Etaient présents : Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mmes Dupuis, Matysziak, Mr Marcellak, Mme Krol, Mr Sliwinski, Mme Bura, Mrs Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Mr Lasak, Melle Louchart, Mr Bugzel, Mmes Royez, Gatien, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Ganitta.

**OBJET :**  
**Installation de Madame**  
**Jeanne SIMON**

Mr Villedary, Mme Piteux, Mr Lantenois, Mme Grzeskowiak, Melle Jonckans, Mr Dhesse avaient donné respectivement procuration à Mrs Naglik, Misto, Mme Attagnant, Mr Habourdin, Mmes Lefebvre, Royez.

Mademoiselle Louchart est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Président expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Madame Jeanne SIMON a acquis la qualité de Conseillère Municipale, suite à la démission de Monsieur Eugène CASTELAIN, rendue effective par courrier adressé par Monsieur le Maire à Monsieur le Sous-Préfet de Béthune, en date du 16 janvier 2010.

Il invite l'Assemblée à procéder à l'installation de Madame Jeanne SIMON au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Installe Madame Jeanne SIMON au Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Acte rendu exécutoire**  
**Après dépôt en**  
**sous-Préfecture**  
**Le**

Pour Copie Conforme,  
Le Président,

Edouard NAGLIK  
Premier Adjoint.



# Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 4 MARS 2010 n° 2

L'an deux mille dix, le 4 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 25 février 2010.

*Etaient présents* : Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mmes Dupuis, Matysziak, Mr Marcellak, Mme Krol, Mr Sliwinski, Mme Bura, Mrs Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Mr Lasak, Melle Louchart, Mr Bugzel, Mmes Royez, Gatien, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

*Etaient absents ou excusés* : Mmes Fasquel, Ganitta.

**OBJET :**

**Débat d'orientation budgétaire**

Mr Villedary, Mme Piteux, Mr Lantenois, Mme Grzeskowiak, Melle Jonckans, Mr Dhesse avaient donné respectivement procuration à Mrs Naglik, Misto, Mme Attagnant, Mr Habourdin, Mmes Lefebvre, Royez.

Mademoiselle Louchart est désignée comme secrétaire.

**Délibération affichée**

**Le 8 Mars 2010**

**Le Président,**

*La loi de finances initiale pour 2010. Dispositions relatives aux collectivités locales. Résumé des principales dispositions :*

*Principaux axes des dispositions relatives aux collectivités locales :*

Participation à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, soutien à l'investissement local, suppression de la Taxe Professionnelle

*Maintien du périmètre et de l'évolution de l'enveloppe normée au même niveau qu'en 2009 (comprenant le FCTVA) :*

- L'enveloppe normée qui regroupe la plupart des concours financiers de l'Etat augmente globalement de 1,2% (rythme de l'inflation prévisionnelle) pour s'élever à 57Md€ (hors réforme de la TP)
- Augmentation importante du FCTVA pour 2010 (+6,4% en raison du dispositif lié au plan de relance)
- Evolution du système d'indexation des dotations d'investissement (non pas sur la FBCF comme le prévoit le CGCT mais sur l'inflation)
- Impact sur les autres composantes de l'enveloppe en raison de la forte hausse du FCTVA : Les prélèvements sur recettes n'augmentent en moyenne que de 0,6% (à 46,6Md€ soit + 267M€). Les crédits dédiés aux dégrèvements compensés par l'Etat diminuent de 5,6%. La DGF 2010 (41Md€) ne progresse que de 0,6% soit la moitié du rythme de l'inflation. La dotation spéciale pour le logement des instituteurs diminue de 26%.

*Soutien à l'investissement avec le versement anticipé du FCTVA :*

- Rappel du dispositif du plan de relance. L'article 5 de la LFR du 20 avril 2009 ouvre la possibilité, sous réserve d'une augmentation des dépenses d'équipement en 2009 par rapport à la moyenne 2004 à 2007, d'un versement dès 2009 au lieu de 2010 du FCTVA du au titre des dépenses 2008. Cette recette s'ajoute à l'attribution du FCTVA qui devait être versé cette année au titre des dépenses d'investissement de 2007.
- Le montant du FCTVA pour 2010 s'élève ainsi 6,2Md€ (contre 5,8Md€ en 2009 dont 3,6Md€ liés au plan de relance).  
Mise en œuvre pratique
- Le coût du FCTVA effectivement constaté en 2010 pourra s'écarter de l'évaluation retenue dans le PLF sans incidence sur l'évolution des autres concours
- Les collectivités ayant respecté l'engagement conserveront l'avantage du versement en année n+1 pour les années suivantes.

**Acte rendu exécutoire**

**Après dépôt en**

**Sous-Préfecture**

**Le**

***Réforme de la taxe professionnelle, principe :***

- A partir de janvier 2010 : suppression de la part de la TP sur les investissements productifs (soit 5,8 Md€) et remplacement des autres composantes de la TP - bases foncières et valeur ajoutée - sous la forme d'une contribution économique territoriale (CET).
- Pour l'année 2010 : compensation relais pour les collectivités (calculée à partir des bases 2010 et du taux 2009 plafonné à +1% par rapport au taux voté en 2008).

***Autres dispositions concernant les collectivités :***

- Création au profit des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'une imposition additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pour les propriétés suivantes: carrières, ardoisières, sablières, tourbières, terrains à bâtir, rues privées, terrains d'agrément, parcs et jardins et pièces d'eau, chemins de fer, canaux de navigation et dépendances, sols des propriétés bâties et des bâtiments ruraux, cours et dépendances.
- Le produit de cette imposition est obtenu en appliquant, chaque année, aux bases imposables la somme des taux départemental et régional de la taxe foncière sur les propriétés non bâties appliqués en 2010 sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune, multipliée par un coefficient de 1,0485.

***Principales données financières 2010 :***

**Contexte macro-économique :**

Croissance France : + 0,75%  
Croissance Zone € : + 0,2%  
Inflation : + 1,2%

**Administrations publiques :**

Taux de croissance des dépenses publiques (en vol.) : + 1%  
Déficit public (% PIB) : 8,5%  
Dette publique (% PIB) : 84%

**Collectivités Locales :**

Concours financiers de l'Etat : 97,502 Mds €  
dont prélèvements sur recettes : 46,662 Mds €  
dont DGF : 41,092 Mds €

Point d'indice de la fonction publique (01/07/2009) : 55,1217 €

***Fiscalité directe des collectivités locales en 2009 :***

- Recettes fiscales directes 2009 : + 8,1% (par rapport à 2008)  
39% des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre en 2009.

Secteur communal :

Produit voté par les groupements : + 6,1%  
Produit voté par les communes : + 7,3%

- Taux d'imposition des collectivités locales : +3,41%

Taux d'imposition des communes : + 2,69%

13 219 communes ont voté des taux en hausse soit 2 700 de plus qu'en 2008.

- Prélèvements globaux des collectivités locales en 2009 : 76,4 Mds €

Produit voté des quatre taxes directes locales : 71,04 Mds €

Taxe sur le foncier non bâti : 0,88 Mds €

Taxe professionnelle : 31,33 Mds €

Taxe sur le foncier bâti : 22,31 Mds €

Taxe d'habitation : 16,51 Mds €

TEOM : 5,39 Mds €

L'année 2010 verra la suppression de la taxe professionnelle. La dotation de l'Etat pour compenser la perte de la Taxe Professionnelle sera effective en 2010.

En effet, les dotations mensuelles sont conformes aux prévisions pour 2010 : 818.235 euros. Qu'en est-il pour 2011? La taxe professionnelle représente 18,73% du total des taxes communales. Quid donc en 2011. Comme présentée dans le document, une cotisation économique territoriale (CET) sera mise en place. Aujourd'hui personne n'est capable de

calculer le montant prévisionnel pour 2011 ni son impact sur la fiscalité communale et donc sur l'impôt des ménages ?

***Quel sera l'impact sur les futurs investissements ?***

- Pour l'heure, il serait imprudent d'émettre des hypothèses pour l'avenir, d'autant qu'il y aura prochainement une réforme des bases cadastrales ou valeurs locatives des immeubles avec à coup sûr une augmentation des bases.
- Au moment de prévoir le budget 2010, sans connaître les bases 2010, il apparaît difficile d'imaginer quels seront les taux appliqués. Il faudra essayer de se maintenir au niveau de l'inflation dans cette année pleine d'incertitudes.
- En 2009, la ville a signé avec l'Etat une convention dans le cadre du plan de relance afin de percevoir de manière anticipée le produit du fond de compensation de la TVA. Il fallait dépenser un euro de plus que la moyenne des d'investissement des quatre dernières années. L'objectif a été atteint, et la ville peut donc élarger au remboursement d'une partie de la TVA acquittée en N-1 au lieu de N-2.

**D1 TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2009**

Libellés	Bases 2008	Bases 2009 notifiées ( si connues r' la date de vote )	Variation des bases /(n-1)	Tx appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux / n-1	Produit voté par le conseil Municipal	variation du produit /n-1
Taxe d'habitation	8 268 165	8 512 000	1,51%	9,06%	1,46%	771 187,20	2,99%
TFPB	7 450 574	7 716 000	3,65%	35,31%	1,41%	2 724 519,60	5,11%
TFPNB	42 048	45 300	7,60%	88,56%	1,40%	40 117,68	9,10%
TAXE PROFESSIONNELLE	6822,561	5 510 000	-19,23%	14,85%	1,37%	818 235	-18,13%
<b>TOTAL</b>	<b>22 583 348</b>	<b>21 783 300</b>				<b>4 354 059,48</b>	

**PROPOSITION de la COMMISSION des TRAVAUX :**

**TRAVAUX PREVUS PAR LES ENTREPRISES :**

**Rues Joliot-Curie, Wallon, Verquigneul :** Voiries et trottoirs - **Ecole S.Blin :** Construction d'une classe et d'un dortoir - **Chiens de défense :** Construction d'un nouveau bâtiment après obtention de l'autorisation pour l'assainissement - **Fond de Sains :** Création d'un terrain multisports - **Rue St Nicolas et Rue Viart :**

Finition des travaux - **Construction d'un centre de loisirs et de restauration scolaire - Piscine :** Fin des travaux de couverture des vestiaires, Fourniture et pose de nouveaux casiers et vestiaires - **Aire d'accueil des gens du voyage - Marché à bons de commande voiries/trottoirs année 2010 - Rue Léon Blum, entre la Rue de Montreuil et le giratoire du lac :** Finition trottoirs devant la CCNE et Dya Shopping - **Avenue du Lac :** Trottoirs face aux Ets LECLERC –

**Remplacement de fenêtres et portes dans divers bâtiments communaux - Préau terrain de boules - Réhabilitation de bâtiments :** Salle polyvalente dans les anciens garages de Leroy Merlin - **Equipement de loisirs Stade de Glisse :**

**TRAVAUX à PREVOIR par les SERVICES TECHNIQUES :**

**Rue du 8 Mai :** Remplacement des mâts et des lanternes de l'éclairage public - **Salle M.France :** Remplacement du plafond suspendu, Pose de parquet., Réfection complète des plateaux du bar et de la scène, Remise en peinture du hall d'entrée. - **Cimetière du Fond de Sains :** Réalisation d'un columbarium, Réalisation d'un ossuaire et d'un bloc sanitaire - **Salle Prévert :** Réalisation d'un plan incliné et pose d'une main courante - **Salle Maistre :** Remise en peinture de la salle de réception - **Boulodrome :** Place Foch pose de lisse bois (20m) - **Services Techniques :** Aménagement des ateliers : isolation des plafonds et murs, création de vestiaires et sanitaires - **Ecole J. Moulin :** Pose de revêtement de sol amortissant pour jeux. - **Ancienne Mairie :** Salle du haut, travaux de peinture - **Ecole J. Moulin :** Remplacement gouttières ancien bâtiment côté Bd Douphy, Pose d'une fenêtre dans la Tisanerie, Confection de bancs en bois pour la cour intérieure, Traçage au sol de jeux dans la cour intérieure, Pose d'un revêtement amortissant au sol dans la salle de jeux - **Ecole Marie-Curie :** Remise en état de la salle RASED dans l'ancien bâtiment, peintures murales et parquet - **Ecole Pergaud :** Salle de Ping-Pong : remplacement revêtement de sol

et Vitrification, remise en peinture, remplacement des rideaux, remplacement éclairage, remise en état des brise-vent sous le préau, Local réserve, remise en état complète du local : isolation des murs, plafond, peintures, électricité - **Ecole Daudet** : Réfection de la façade du bâtiment par cimentage, par suite d'éclatements - **Ecole Wallon** : Bloc sanitaire, remise en peinture - **Ecole St. Exupéry** : Bloc sanitaire : façade extérieure côté Bd Castelnau à repeindre - Confection de bancs en bois - Pose d'entrebâilleurs de sécurité aux fenêtres de l'étage - **Stade** : Réfection complète des douches (côté U.S Noeux), écoulement, carrelage sol et mural - **Ancienne Mairie , salle étage** : Travaux de peinture - **Ecole de Musique** : Plafond suspendu derrière la salle de l'étage - **Salle des Fêtes Mairie** : Remise en peinture - **Place de la Fontaine** : Pose de lisse en bois sur parking - **Centre Winnicott** : Mise en peinture des fenêtres extérieures sur la façade arrière - **Centre Brassens** : Salle de danse, isolation phonique murale 80m<sup>2</sup> - **Salle Douphy** : Mise en conformité de l'assainissement côté Bd Douphy et rue Basse - **Boulevard Castelnau** : Pose de barrières de sécurité côté école St-Exupéry - **Elagage** : Avenue Guillon, cour Camus, Cité du Stade, Bd Castelnau - **Bâtiment Camus** : Rez de chaussée de l'école de musique, bas de mur à refaire (suite traces d'humidité), Pose de revêtement P.V.C - **Cour Camus** : Remise en état réseau eaux pluviales (2<sup>ème</sup> partie) - **Programme de travaux de peinture continu dans toutes les écoles.**

#### **DIVERS** :

Pose de coussins berlinois ainsi que la signalisation verticale et horizontale correspondante - Pose de 30 cendriers poubelles dans la ville - Remplacement des gouttières et descentes d'eaux pluviales - Ecole Jean Moulin, Ecole de Musique côté Wallon, Salle Viard - Acquisition de matériel de voirie et de transport - Acquisition de jeux pour enfants à la base nautique - Achat de mobilier pour le centre de loisirs et la restauration scolaire - Achat d'une saleuse (livraison Février 2010).

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Président,

Edouard NAGLIK  
Premier Adjoint.





# Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU JEUDI 4 MARS 2010 n° 3

L'an deux mille dix, le 4 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 25 février 2010.

Etaient présents : Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mmes Dupuis, Matysziak, Mr Marcellak, Mme Krol, Mr Sliwinski, Mme Bura, Mrs Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Mr Lasak, Melle Louchart, Mr Bugzel, Mmes Royez, Gatien, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Ganitta.

Mr Villedary, Mme Piteux, Mr Lantenois, Mme Grzeskowiak, Melle Jonckans, Mr Dhesse avaient donné respectivement procuration à Mrs Naglik, Misto, Mme Attagnant, Mr Habourdin, Mmes Lefebvre, Royez.

Mademoiselle Louchart est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire de la commune et la réalisation du projet commercial de l'enseigne LECLERC, il convient de régulariser la situation d'un certain nombre de parcelles, situées dans le secteur du complexe LOISINORD.

Il propose au Conseil Municipal de procéder à l'échange des parcelles cadastrées section AO n° 417, 422, 523, 526, 528 et AN n° 113, d'une contenance respective de 89 m<sup>2</sup>, 166 m<sup>2</sup>, 476 m<sup>2</sup>, 32 338 m<sup>2</sup> 51 m<sup>2</sup> et 13 m<sup>2</sup>, toutes propriété communale, contre les parcelles cadastrées section AO n° 420p, AO n° 21p, AO n° 512p, d'une contenance respective de 380 m<sup>2</sup>, 691 m<sup>2</sup>, et 1 162 m<sup>2</sup>, propriété de la Société de Distribution Noeuxoise.

Monsieur le Président propose de procéder à un échange des deux emprises foncières, aux conditions financières conformes à l'estimation du service France Domaine, en date du 21 juillet 2009 faisant apparaître une soulte en faveur de la Ville d'un montant de 3 075,15 €.

Monsieur le Président sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder, avec la Société de Distribution Noeuxoise représentée par Monsieur Willy THOREL, à cet échange de terrains, aux conditions susmentionnées, et d'intervenir à la signature des actes notariés qui seront réalisés par l'étude de Maître HOLLANDER, Notaire à Béthune, et à la charge de la Commune.

Après avis de la Commission des Finances,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de procéder à l'échange de terrains entre la Ville et la Société de Distribution Noeuxoise, représentée par Monsieur Willy THOREL, soit les parcelles cadastrées sections AO 417, AO 422, AO 523, AO 526, AO 528, et AN 113, propriétés de la Ville, contre les parcelles AO 420p, AO 21p et AO 512p, propriété de la Société de Distribution Noeuxoise, aux conditions susmentionnées, avec une soulte en faveur de la ville de 3 075,15 € et autorise Monsieur le Président à intervenir à la signature des actes notariés qui seront réalisés par l'étude de Maître HOLLANDER, Notaire à Béthune, et à la charge de la commune.

**OBJET :**

**Echange de terrains  
Ville/Société de Distribution  
Noeuxoise.**

**Délibération affichée**

**Le 8 Mar; 2010**

**Le Président,**

**Acte rendu exécutoire**

**Après dépôt en**

**sous-Préfecture**

**Le**

La recette sera créditée à l'article 024 fonction 01.  
Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6226 fonction 020.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Président,

Edouard NAGLIK  
Premier Adjoint.



# Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 4 MARS 2010 n° 4

L'an deux mille dix, le 4 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 25 février 2010.

Etaient présents : Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mmes Dupuis, Matysziak, Mr Marcellak, Mme Krol, Mr Sliwinski, Mme Bura, Mrs Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Mr Lasak, Melle Louchart, Mr Bugzel, Mmes Royez, Gatien, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Ganitta.

Mr Villedary, Mme Piteux, Mr Lantenois, Mme Grzeskowiak, Melle Jonckans, Mr Dhesse avaient donné respectivement procuration à Mrs Naglik, Misto, Mme Attagnant, Mr Habourdin, Mmes Lefebvre, Royez.

Mademoiselle Louchart est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les travaux d'extension du Centre d'Animation et d'Hébergement de Loisinord, pour la construction d'un nouveau centre de loisirs municipal. Il convient de l'équiper en mobilier. Il informe le Conseil Municipal qu'une aide financière peut être sollicitée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales concernant l'équipement en mobilier du Centre de Loisirs municipal.

Le montant du devis s'élève à 25 332,28 € HT, soit 30 297,41 € TTC.

Le montant maximum de la subvention accordée par la CAFest de 40 % du montant subventionnable hors taxes, soit 40 % de 25 332,28 € = 10132,91 €.

Monsieur le Président demande au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à solliciter l'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'acquisition du mobilier du centre de loisirs municipal,
- de l'autoriser à signer la Convention et tous les documents nécessaires à l'obtention de la subvention,
- de désigner en son absence, Monsieur Naglik Edouard, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour le suppléer pour l'ensemble de la procédure.

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'un montant de 10 132,91 € pour l'acquisition du mobilier du centre de loisirs, à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'obtention de la subvention, et de désigner en son absence, Monsieur NAGLIK Edouard, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour le suppléer pour l'ensemble de la procédure.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2184, fonction 020 et à l'article 1318 fonction 020 du Budget Principal 2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Président,

Edouard NAGLIK  
Premier Adjoint.

### **OBJET :**

**Demande de subvention :  
Mobilier pour le nouveau  
centre de loisirs.**

### **Délibération affichée**

**Le 8 Mars 2010**

**Le Président,**

### **Acte rendu exécutoire**

**Après dépôt en**

**Sous-Préfecture**

**Le**



# Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU JEUDI 4 MARS 2010 n° 5

L'an deux mille dix, le 4 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 25 février 2010.

Etaient présents : Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mmes Dupuis, Matysziak, Mr Marcellak, Mme Krol, Mr Sliwinski, Mme Bura, Mrs Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Mr Lasak, Melle Louchart, Mr Bugzel, Mmes Royez, Gatien, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Ganitta.

Mr Villedary, Mme Piteux, Mr Lantenois, Mme Grzeskowiak, Melle Jonckans, Mr Dhesse avaient donné respectivement procuration à Mrs Naglik, Misto, Mme Attagnant, Mr Habourdin, Mmes Lefebvre, Royez.

Mademoiselle Louchart est désignée comme secrétaire.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 3/1 du 8 juin 1993 mettant en place la Prime de service et de rendement pour les ingénieurs conformément au décret n° 72-18 du 5 janvier 1972 abrogé ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8 du 16 février 2004 concernant le régime indemnitaire et notamment la Prime de service et de rendement pour les ingénieurs conformément au décret n° 2003-1011 du 22 octobre 2003 abrogé,

Vu le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires transposables aux fonctionnaires territoriaux par délibération de l'assemblée délibérante ;

Considérant que les anciens décrets susvisés sont abrogés par le décret 2009-1558, il convient à la collectivité d'adopter les délibérations indemnitaires pour se conformer au nouveau dispositif.

Monsieur le Président propose d'adopter le régime indemnitaire relatif à la prime de service et de rendement selon les dispositions suivantes :

### PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT :

Taux annuel de base fixé grade par grade : (arrêté du 15/12/2009)

GRADES	Taux annuel de base	Taux annuel maximum (taux 2)
Ingénieur Principal	2 817	5 634
Ingénieur	1 659	3 318
Contrôleur Chef	1 349	2 698
Contrôleur Principal	1 289	2 578
Contrôleur	986	1 972

### OBJET :

**Régime indemnitaire :  
Prime de service et de  
rendement (P&R).**

### Délibération affichée

**Le 8 Mars 2010**

**Le Président,**

### Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en**

**sous-Préfecture**

**Le**

Le montant individuel, qui peut atteindre au maximum le double du taux moyen est fixé en tenant compte, d'une part, des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et, d'autre part, de la qualité des services rendus, par arrêté municipal individuel du Maire.

Après avis de la Commission des Finances,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le régime indemnitaire relatif à la prime de service et de rendement selon les modalités susmentionnées.

Les crédits nécessaires seront imputés à l'article 64118 fonction 020 du budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Président,

Edouard NAGLIK  
Premier Adjoint.